

FINANCIERE AGILIANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 357 440,00 euros
Siège social : 37 bis avenue de la Vallée du Breuchin,
70300 FROIDECONCHE
509 558 052 RCS VESOUL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 16 AVRIL 2026**

*Le seize avril deux mille vingt-six,
A dix heures et trente minutes,*

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Franck PAUL,
demeurant [REDACTED]

agissant en qualité de Président de la société FINANCIERE AGILIANCE sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée :

Madame Alexine GOUX
Née à BESANCON le 07 mai 1978
De nationalité française
Demeurant [REDACTED]

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Alexine GOUX disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

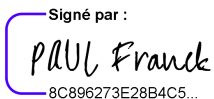
Conformément aux dispositions des statuts, Madame Alexine GOUX aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Alexine GOUX ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Alexine GOUX ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Directrice Générale.

Le Président

Signé par :

8C896273E28B4C5...

La Directrice Générale

Signé par :

5B67BC6116B24A7...